

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3411>

**EN BREF NÂ°608 : Lettre
ouverte du SNTRS-CGT et du
SNCS-FSU à la Ministre de
l'Enseignement supérieur et de
la recherche**

Date de mise en ligne : jeudi 2 février 2023

- PUBLICATIONS - En Bref -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Lettre ouverte du SNTRS-CGT et du SNCS-FSU à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche

Madame la Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche,

La direction du CNRS a reçu le 25 janvier 2023 un courrier signé de votre main ordonnant au CNRS d'accepter l'offre des promoteurs VINCI Immobilier Ile-de-France et KAUFMAN & BROAD DEVELOPPEMENT, offre initialement refusée par le CNRS car inférieure au prix du marché de l'immobilier. Cette vente concerne la partie Ouest du site de Meudon-Bellevue du CNRS.

Il s'agirait d'une instruction impérative intimant le CNRS à s'exécuter. L'échéance imposée pour le déménagement pour tous les services occupant actuellement cette partie du site serait fixée au plus tard au 15 mars 2023, date qui serait non négociable.

Un autre élément du courrier porterait sur la partie Nord-Est du site. Le CNRS aurait reçu pour instruction de proposer d'ici deux mois un projet d'aménagement du site sous forme d'un "projet de prestige" autour de la science et de son patrimoine, avec un délai d'engagement du chantier dans les six mois.

Pour répondre aux exigences du gouvernement, le CNRS programme un Conseil d'administration extraordinaire le 10 février 2023. Les administrateurs élus du CNRS ont demandé au service compétent du CNRS que leur soit communiqué votre courrier du 25 janvier 2023. La direction du CNRS a refusé cette communication, alors que le 10 février les administrateurs auront besoin de tous les éléments du dossier pour se prononcer sur la vente du site de Meudon-Bellevue. Ce courrier nous apparaît donc comme un élément essentiel devant éclairer les débats du Conseil d'administration du CNRS.

Les arbitrages pris par le gouvernement lors d'une réunion interministérielle concernant l'avenir du site de Meudon doivent être connus du personnel du CNRS. Les conséquences de ces décisions sur le CNRS, son personnel et plus généralement la recherche publique vous engagent.

A travers cette lettre ouverte, le SNTRS-CGT et le SNCS-FSU vous demandent solennellement de rendre public votre courrier du 25 janvier 2023.

Josiane Tack Co-Secrétaire générale du SNTRS-CGT
Patrick Boumier Co-Secrétaire général du SNTRS-CGT
Boris Galak Secrétaire général du SNCS-FSU



En Bref nÂ°608 du 2 février 2023